

Vœu du Groupe Sceaux Ensemble
en faveur de l'aide aux victimes de violences conjugales.

Rapporteur : Jean-Christophe Dessanges

La société française est sensibilisée à la question des violences faites aux femmes, aux hommes et aux enfants dans la sphère privée. De nombreuses actions ont été menées par l'Etat, les collectivités territoriales en ce sens. Le Sénat a édité un rapport d'information en juillet 2020 sur le sujet du financement de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Début aout 2021, le ministre de l'Intérieur annonçait une série de mesures destinées à lutter contre ce fléau et notamment le traitement prioritaire des plaintes pour violence conjugales ainsi que la mise en place d'un officier spécialisé dans ces violences dans chaque commissariat.

En effet les chiffres sont implacables : en 2020, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, il y a eu 125 victimes tuées par leur partenaire dont 102 femmes. Depuis le 1er janvier 2021, à l'heure où nous écrivons ces lignes, au moins 100 femmes sont mortes sous les coups de leur compagnon ou ex-conjoint.

Les violences au sein du couple sont la manifestation d'un rapport de domination que l'auteur instaure sur sa victime et qui se traduit par des agressions physiques, sexuelles, psychologiques, verbales ou encore économiques.

Les violences au sein du couple diffèrent des disputes ou conflits conjugaux dans lesquels deux points de vue s'opposent dans un rapport d'égalité. Ces violences ne sont pas cantonnées à une seule catégorie socio-professionnelle ou à une typologie de territoire.

La deuxième période de confinement à l'hiver 2020 a vu augmenter le nombre d'agressions majoritairement envers les femmes et les enfants, + de 30% de signalement effectué. La phase de reconfinement que nous avons récemment vécue a hélas probablement encore augmenté les violences conjugales.

Lorsque cela survient, les victimes doivent trouver le courage de pousser la porte d'un commissariat, (celui de Chatenay pour nos habitant.e.s) afin de porter plainte et faire constater leurs coups et blessures, étape indispensable de la procédure.

Pour notre département, l'unité médico-légale compétente en la matière se trouve à l'hôpital Raymond Poincaré de Garches situé à une vingtaine de kilomètres de Sceaux, par la route.

Plusieurs centres communaux d'actions sociales de collectivités des Hauts-de-Seine, dont Clichy, Clamart et Suresnes en 2019, Boulogne Billancourt en novembre 2020 ont signé une convention avec la Préfecture, la police nationale et une compagnie de taxis afin permettre aux femmes victimes de violences d'aller gratuitement faire constater leurs blessures. A Clichy, comme à Boulogne la collectivité peut aussi prendre en charge des nuitées d'hôtel en liaison avec le commissariat de rattachement.

Proposition :

Notre ville s'est engagée, comme beaucoup d'autres, dans la prévention des violences conjugales, mais elle n'est pas, à date, cosignataire de cette convention. C'est pourquoi, nous faisons le vœu que la ville de Sceaux, signe une convention de cette nature avec la préfecture et en partenariat avec la police nationale.